



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du 31 janvier 2007

L'an deux mille sept, le mercredi 31 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 25 janvier 2007.

Étaient présents : M. LEFORT - M. PLUYAUD - Mme FILIPPI - Mme DENOYER - M. MARTINEZ - M. BEIRENS - Mme ROUSSEL - M. MALEINE - M. COMBETTE - M. HERMANS - M. MITTELETTE - M. BRIAND-MOMPLAISIR - M. LAUNAY - M. SEGALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : M. BON représenté par M. BEIRENS

Absente : Mme CHAUMETTE

:Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Jacques MITTELETTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour appelle les affaires suivantes :

1 – CLASSES TRANSPLANTEES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007 : Convention

2 – CLASSES TRANSPLANTEES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2007 : Indemnités aux enseignants et aux animateurs

3 – CLASSES TRANSPLANTEES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2007 : Participation familiale

4 – SPECTACLE de MIMES : Droit d'entrée

5 – REPAS DES ANCIENS : Indemnité du personnel servant à table

6 – SALON DES COLLECTONNEURS : Création d'un poste de contractuel

7 – POLE ENFANCE : Avenant architecte

8 – POLE ADMINISTRATIF : Adoption du Marché Clôture

9 – POLE ADMINISTRATIF : Adoption du Marché Terrassement et réseaux

\* \* \* \* \*

### **N° 2007 / I / 1 - Classes transplantées de l'année scolaire 2007 : Convention relative au séjour**

Mme Mireille DENOYER, Maire adjoint, expose à l'assemblée que, comme les années passées, deux classes de l'école élémentaire feront un séjour en classes transplantées. Elles séjourneront au centre de vacances Armand Fallières à l'Ile d'Aix (Charente) du lundi 23 avril au samedi 28 avril 2007 et il est nécessaire de signer une convention avec le centre de vacances qui recevra les enfants.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**Autorise le Maire à signer** la convention, jointe en annexe, à intervenir avec le centre de vacances Armand Fallières à l'Ile d'Aix (Charente) concernant le séjour du 23 avril au 28 avril 2007 des élèves de deux classes de l'école élémentaire.

**Précise que les crédits** nécessaires seront pris à l'article 611 du budget en cours.

**Autorise le Maire à signer** toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 2 - Classes transplantées de l'année scolaire 2007 : Participation familiale**

Mme Mireille DENOYER, Maire adjoint, expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le montant de la participation des familles aux frais de séjour en classes transplantées des élèves de l'école élémentaire.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**Fixe** à 147,88 € le montant de la participation des familles pour chacun des élèves qui séjournera en classe transplantée au centre de vacances Armand Fallières à l'Ile d'Aix (Charente) concernant le séjour du 23 au 28 avril 2007.

**Dit** que cette somme sera payable en trois fois : la première au mois de février, la deuxième en mars et la troisième en avril,

**Précise** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7066 du budget en cours,

**Autorise** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 3 - Classes transplantées de l'année scolaire 2007 : Indemnités aux enseignants et aux animateurs**

Mme Mireille DENOYER, Maire adjoint, expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le montant de l'indemnité qui sera attribuée aux enseignants et accompagnateurs qui encadreront les enfants lors du séjour en classes transplantées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

**Fixe** à 24,00 € – moins la C.S.G. – le montant de l'indemnité journalière allouée aux enseignants et animateurs qui participeront aux classes transplantées de l'année scolaire 2007,

**Précise que les crédits** nécessaires seront pris à l'article 6413 du budget en cours,

**Autorise le Maire à signer** toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 4 - Spectacle de mimes : droit d'entrée**

Mme Jacqueline FILIPPI, Maire adjoint, propose un spectacle « Faut-il croire les mimes sur parole ? » qui aura lieu le mardi 13 mars 2007 à la salle Polyvalente et soumet un projet de tarification pour les droits d'entrée.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**Fixe** les droits d'entrée à 4 € pour les adultes et 3 € pour les enfants,

**Dit que les recettes** correspondantes seront imputées à l'article 70632 du budget en cours.

**Autorise le Maire à signer** toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 5 - Repas des personnes âgées : rémunération du personnel assurant le service à table**

Mme Marie-Claire GRZESKOWIAK, Maire, expose à l'assemblée que, comme les années passées, il convient de fixer la rémunération des jeunes qui assurent le service à table lors du repas des personnes âgées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Fixe** à 80,00 € la vacation brute rémunérant les jeunes qui assurent le service à table lors du repas des personnes âgées,

**Dit que les crédits** correspondants seront pris à l'article 64131 du budget en cours,

**Autorise le Maire à signer** toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N°2007 / I / 6 - Salon des collectionneurs : création d'un poste de contractuel occasionnel pour le gardiennage de l'exposition**

Mme Jacqueline FILIPPI, Maire adjoint, expose à l'assemblée qu'il convient de créer un poste de contractuel occasionnel pour permettre la rémunération des prestations de gardiennage des installations lors du « Salon des collectionneurs » pour les 16 et 17 mars prochains.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**Décide** la création d'un poste de contractuel occasionnel pour le gardiennage du « Salon des Collectionneurs » du 17 au 18 mars 2007.

**Fixe** à 150,00 € la vacation brute pour le gardiennage des installations,

**Dit** que les crédits correspondants seront pris à l'article 6413 du budget en cours,

**Autorise le maire à signer** toutes pièces consécutives à cette décision.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 7 – Pôle enfance : avenant architecte n° 1**

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD, Maire adjoint, rappelle à l'assemblée que l'opération concerne la création du pôle Enfance. La mission a été confiée le 14 janvier 2004 à un bureau d'études dont le mandataire est l'architecte M. Gilbert WEIL.

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD, Maire adjoint, explique que cet avenant porte sur la décision de la commune de réaliser l'école maternelle en une seule tranche pour des raisons fonctionnelles et économiques.

Le montant supplémentaire des honoraires de l'architecte est de 75 480,00 € HT soit 90 274,08 € TTC.

En conséquence, Monsieur PLUYAUD demande à l'assemblée de bien vouloir adopter un avenant n° 1 portant le montant des honoraires pour ce marché de maîtrise d'œuvre de 48 600,00 € HT à 124 080,00 € HT, soit de 58 125,60. € TTC à 148 399,68 € TTC.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Autorise** Madame le Maire à signer cet avenant n° 1 portant le montant du marché à **148 399,68 € TTC** ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

**Dit** que les crédits nécessaires seront pris à l'article 2315 du budget en cours,

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 8 – Pôle administratif : attribution du marché «Clôture»**

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD , maire adjoint fait connaître que la commission d'appel d'offres avait pour objet l'attribution du marché de travaux « clôture du pôle administratif », après une procédure de marché adapté.

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD expose les raisons du choix de la commission d'appel d'offres lors de la réunion du 5 décembre 2006 pour l'attribution du marché.

Après examen, l'offre de prix de l'entreprise E.C.B. a été retenue pour un montant de 46 051,37 HT € soit 55 077,44 € TTC.

**Le conseil municipal**, après avoir pris connaissance des pièces du marché, en particulier l'acte d'engagement correspondant, et après en avoir délibéré,

**Autorise Madame le Maire à signer** le marché de travaux « clôture du pôle administratif » pour un montant de 55 077.44 euros TTC ainsi que toutes pièces consécutives.

**Dit** que les crédits nécessaires seront pris à l'article 2315 du budget en cours,

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **N° 2007 / I / 9 – Pôle administratif : marché «terrassements et réseaux »**

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD, maire adjoint, fait connaître que la commission d'appel d'offres avait pour objet l'attribution du marché de travaux «terrassements et réseaux du pôle administratif», après une procédure de marché adapté.

Monsieur Jean-Luc PLUYAUD expose les raisons du choix de la commission d'appel d'offres lors de la réunion du 16 janvier 2007 pour l'attribution du marché.

Après examen, l'offre de prix de l'entreprise DAL MASO a été retenue pour un montant de 12 767.50 HT € soit 15 269.93 € TTC.

**Le conseil municipal**, après avoir pris connaissance des pièces du marché, en particulier l'acte d'engagement correspondant,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise Madame le Maire à signer** le marché de travaux «terrassements et réseaux du pôle administratif » pour un montant de 15 269,93 euros TTC ainsi que toutes pièces consécutives.

**Dit** que les crédits nécessaires seront pris à l'article 2315 du budget en cours,

Pour : 16  
Contre : 0

Abstentions : 0

## N° 2007 / I / 10 – Reconnaissance du 19 mars 1962

M. Jacques MITTELETTE, correspondant de défense, présente la demande du comité Fnaca de Cerny, visant à officialiser le 19 mars 1962 comme *Journée nationale du souvenir et du recueillement*.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, adopte la motion suivante :

### MOTION

Le conseil municipal de Cerny, réuni en séance le 31 janvier 2007, après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, rappelant l'hommage solennel que depuis 1963 elle rend chaque année, le 19 mars, au sacrifice des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie :

**Demande** au gouvernement d'officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30 000 soldats français tombés en Afrique du nord et des victimes civiles de ces conflits.

**Affirme** sans ambiguïté que l'hommage d'une nation aux victimes civiles militaires d'un conflit ne peut l'être qu'au jour anniversaire de la fin officielle de celui-ci, le 19 mars 1962 pour la guerre d'Algérie,

**Soutient** le projet de la Commission européenne, visant à regrouper, le moment venu, à une date unique à déterminer les commémorations de tous les conflits armés du siècle dernier.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 0

\* \* \* \* \*

Le Maire, soussigné, constate que le compte rendu sommaire de la séance en date du 31 janvier deux mille sept, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 1<sup>er</sup> février deux mille sept conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Maire**

**Marie-Claire GRZESKOWIAK**